

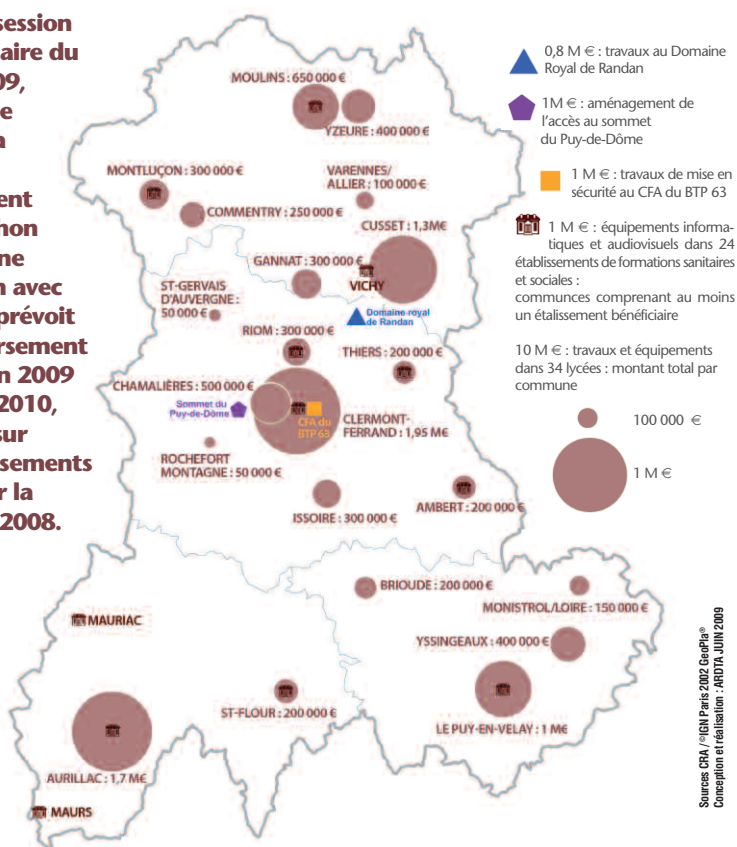


Territoires d'Auvergne en ACTIONS !

La lettre d'informations du Conseil régional d'Auvergne

CONTRE LA CRISE : LA RÉGION INJECTE 14,3 M€ DANS L'ÉCONOMIE AUVERGNATE

Lors de la session extraordinaire du 2 mars 2009, l'Assemblée régionale a autorisé son président René Souchon à signer une convention avec l'État, qui prévoit le remboursement anticipé, en 2009 au lieu de 2010, de la TVA sur les investissements réalisés par la Région en 2008.



Sources : CRA / IGIN Paris 2009 CeRePa®
Conception et réalisation : ARATA JUIN 2009

TOURISME p.2 à 3 **DÉVELOPPEMENT DURABLE** p.4 à 6
PLAN BIO p.4 **BIODIVERSITÉ** p.5 **ZONES D'ACTIVITÉS** p.6
TGV p.7 **PME** p.8 **RECHERCHE** p.8 **RANDAN** p.8

Des réponses déclinées au plus près des territoires

La Région a initié pendant le printemps la mise en place de COTEF (COmités Territoriaux Emploi Formation) spécialement dédiés à la crise économique, en priorité sur les bassins les plus touchés. Thiers le 25 avril, Vichy le 11 mai, Montluçon le 15 mai, Yssingeaux le 20 mai, à chaque COTEF "anti-crise", la Région a organisé des échanges avec les acteurs territoriaux, chefs d'entreprises, organismes de formation, relais économiques et organismes institutionnels. Parce que des entreprises mieux informées et orientées sont des entreprises plus efficaces et compétitives, l'objectif de ces COTEF est double :

- analyser les besoins et difficultés spécifiques des entreprises sur les territoires, et les problèmes d'emploi qui en découlent ;
- faciliter les démarches des entreprises en leur présentant les dispositifs régionaux d'aides économiques et de formation.

Ces COTEF, véritables forums socio-économiques, sont des points d'appui au service de la cohésion de l'emploi et de la formation, cohésion primordiale pour favoriser le développement économique des territoires et passer le cap de la crise.

- 10,5 M€ pour les travaux et les équipements dans les lycées :
 - 2,8 M€ pour les travaux d'économie d'énergie
 - 0,8 M€ pour l'avancement du démarrage de divers travaux
 - 3,70 M€ pour l'accélération de divers travaux
 - 0,5 M€ pour des travaux supplémentaires
 - 2,25 M€ pour l'équipement des cuisines et des laveries
 - 0,45 M€ pour la mise en oeuvre d'ENT
- 1 M€ pour l'informatisation de tous les établissements de formations sanitaires et sociales dont la Région a la compétence
- 1 M€ pour des travaux de mise en sécurité des bâtiments au Centre de Formation des Apprentis du BTP du Puy-de-Dôme
- 1 M€ pour la subvention au Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accès au sommet du Puy-de-Dôme
- 0,8 M€ pour des études et des travaux complémentaires sur le domaine royal de Randan.

La Région consacre l'intégralité de ce versement anticipé, soit 14,3 M€, à des crédits supplémentaires pour investir et met ainsi en œuvre immédiatement son plan d'actions anti-crise, établi en partenariat avec les principaux partenaires économiques et sociaux auvergnats.

La majorité des moyens est consacrée à l'emploi d'aujourd'hui et de demain.

- **Emploi d'aujourd'hui** : en sa qualité de maître d'ouvrage, la Région injecte 7,8 M€ sur le marché du bâtiment, en travaux dans les lycées, dont 2,8 M€ pour le diagnostic énergétique et la mise aux normes d'économie d'énergie des établissements. Cet investissement vient en supplément des 71 M€ (dont 61 M€ pour les lycées) votés au budget 2009 et que la Région commande déjà aux entreprises du bâtiment.
- **Emploi de demain** : dans son principal domaine de compétences, la Région renforce les dispositifs existants (aujourd'hui 1 ordinateur pour 2,5 lycéens), destinés à faciliter l'enseignement et à familiariser les élèves à des technologies indispensables à leur avenir. Ainsi la Région alloue 0,45 M€ supplémentaires aux ENT (équipements numériques de travail) dans les lycées et 1 M€ à l'informatisation des Instituts de formations sanitaires et sociales.

⊕ L'intégralité des mesures de la Région en ligne sur www.auvergne.org

FAIRE DE L'Auvergne une région de référence en matière d'aménagements cyclables

Dans cette perspective, la Région a confié la mission au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) d'élaborer le Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes d'Auvergne avec pour objectifs de :

- solliciter et accompagner les collectivités concernées,
- prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et touristiques en amont de la réflexion sur les itinéraires et les aménagements,
- proposer des itinéraires coordonnés et des solutions techniques,
- présenter un document commun cartographié.

Assises territoriales

Pour développer les activités physiques de pleine nature et de découverte, nous donnerons la priorité aux équipements de loisirs, comme les pistes cyclables.

Engagement n°34



Repères

Les véloroutes sont des itinéraires cyclables sécurisés, balisés et continus sur une moyenne ou longue distance empruntant des pistes cyclables, des bandes cyclables (sur route partagée) et reliant des voies vertes.

Les voies vertes sont des aménagements en site propre c'est-à-dire réservés exclusivement à la circulation non motorisée. Elles sont accessibles aux promeneurs, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux familles avec des poussettes, aux jeunes enfants, aux cyclistes peu expérimentés et aux pratiquants de rollers. Elles permettent au plus grand nombre de pratiquer une activité gratuite, sans utiliser d'énergies fossiles, dans le respect des équilibres environnementaux et du patrimoine naturel. Elles sont un facteur important de développement économique et de création d'emplois comme le prouvent les résultats constatés sur "La Loire à vélo", "Le Danube à vélo" ou encore sur les voies vertes de Saône-et-Loire.

Les voies vertes constituent un produit touristique de qualité susceptible de séduire les clientèles étrangères et plus globalement la clientèle familiale, tout en offrant aux Auvergnats des itinéraires de loisirs remarquables.

Où en sommes-nous ?

Elaboré de 2007 à 2009 en collaboration avec les services des collectivités concernées (départements, agglomérations) et tous les organismes directement intéressés par les itinéraires (Réseau Ferré de France, Office National des Forêts...), ainsi que l'État pour la réalisation de la cartographie, le Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes d'Auvergne est actuellement en phase d'amendement et de validation auprès des Conseils généraux et des agglomérations impactées.



LES ITINÉRAIRES

- 4 grands axes :
- la "Rivière Allier à vélo" (400 km environ) en vert,
 - le "Midi de l'Auvergne" (130 km environ) en rouge,
 - la "Grande traversée du Volcan" (190 km environ) en violet,
 - la "Digoin/Moulins/Montluçon Canal du Berry" (180 km environ) en orange.

Chiffres-clés

- Les itinéraires étudiés représentent un potentiel de **950 km** de tracés pour une probable réalisation in fine aux alentours de **880 km (280 km de voies verte et 600 km de véloroutes)** et une estimation des investissements à **32 M €** dont **10 M €** financés par la Région.
- La réalisation de l'intégralité du Schéma devrait demander **entre 10 et 15 ans**.

LES AGENCES LOCALES DE TOURISME : UNE ORGANISATION INNOVANTE AU SERVICE DE TOUS LES TERRITOIRES

Assises territoriales

Nous encouragerons le développement et la structuration d'un tourisme respectueux de son environnement par l'émergence de pôles touristiques.

Engagement n°27



Jusqu'en 2005, seulement 40 % des communes d'Auvergne disposaient d'un outil de promotion touristique de proximité. Par ailleurs à l'heure européenne, favoriser le regroupement des acteurs publics et privés des territoires à des échelles géo-touristiques pertinentes est un atout pour le développement touristique d'une région.

Partant de ce double constat, la Région a mis en place en 2005 un outil novateur : les Agences Locales de Tourisme (ALT).

Les ALT, structures de forme associative, ou EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial), regroupent les communautés de communes, communes ou syndicats mixtes, le réseau des offices de tourisme ou syndicats d'initiative, ainsi que les groupements de prestataires et/ou chambres consulaires et les professionnels hors réseau.

Les ALT ont pour objectif de faciliter la mutualisation des moyens humains et financiers des territoires en faveur de la promotion et de la production touristiques.

Ainsi les ALT s'engagent par une convention quinquennale avec la Région à assurer au minimum les missions suivantes :

- **organiser des services touristiques à l'échelle du territoire** (permanence téléphonique, site Internet, ..),
- **contribuer à la promotion de la région Auvergne auprès des professionnels** (agences de voyages, autocaristes, ..),
- **éditer un guide d'accueil et un guide des animations** en saison estivale,
- **contribuer à la production de séjours touristiques,**
- **collaborer au développement touristique du territoire,**
- **participer à l'observation de l'activité touristique,**
- **professionnaliser les acteurs** notamment grâce aux démarches qualité et à la formation.

Bilan et chiffres-clés

16 ALT sont aujourd'hui en place, soit 86 % des communes disposant d'un outil de promotion touristique de proximité.

Depuis leur création en 2005, la Région a versé aux ALT plus de **2,85 M €** d'aide à la mise en œuvre du Schéma régional de développement touristique. Cette aide financière est conditionnée par la capacité des territoires à percevoir la taxe de séjour. En effet, grâce à ce dispositif, toutes les communes affiliées à une ALT peuvent collecter la taxe de séjour, perçue par les hébergeurs auprès de leur clientèle. Les communes disposent ainsi d'une ressource qui permet de renforcer de manière significative les moyens de fonctionnement des structures d'accueil et de promotion touristique territoriales, sans faire reposer ce nouvel effort sur les contribuables locaux. Ce dispositif permet de conforter le partenariat entre les acteurs locaux, notamment la collectivité locale, l'office de tourisme et les professionnels du tourisme.

Schémas régionaux : consultation publique

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), et son volet transport le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) définissent les grands projets prioritaires à dix ans et les orientations stratégiques à vingt ans afin de faire de l'Auvergne une région innovante et attractive.

Après la phase de réflexion et de concertation avec l'ensemble des acteurs du développement des territoires, la Région a mis depuis fin mai à la disposition du public le SRADDT et le SRIT, pour recueillir réactions, avis et contributions.

La consultation publique prendra fin le 25 juillet 2009, date à partir de laquelle le Comité de pilotage analysera et arbitrera sur les avis à intégrer.

Les Schémas définitifs seront adoptés à l'automne 2009 par l'Assemblée régionale.

Les projets SRADTT et SRIT sont en ligne sur :

www.auvergne.org



Sources CRDTA / IGN Paris 2002, Geopla® Réalisation : AOTR NOVEMBRE 2008



ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DES ZONES D'ACTIVITÉS : LA RÉGION ÉCO-CONDITIONNALISE SES AIDES



Mis en place dès 2008 pour les dispositifs d'aide aux bâtiments, les critères d'éco-conditionnalité s'étendent aujourd'hui à un nouveau volet de la politique régionale. Ainsi le 2 juin dernier René Souchon, président du Conseil régional, et Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, ont signé la "Charte pour le développement durable des parcs d'activités". Résultat d'un travail de réflexion et de rédaction du Comité de pilotage, cette charte a pour objectifs d'accompagner toutes les étapes des projets de création, d'extension ou de requalification des zones d'activités.

Des outils concrets

Trois documents sont mis à la disposition des communautés de communes et des entreprises : un guide méthodologique, un guide de bonnes pratiques et des fiches outils dans lesquels sont rappelées les aides et les procédures.

La charte rappelle les normes à prendre en compte en matière de :

- gestion de l'eau,
- traitement des déchets,
- maîtrise des nuisances sonores.

La charte met l'accent sur :

- la nécessaire prise en compte de la préservation de la biodiversité,
- l'intégration paysagère des bâtiments,
- le recours à des procédés de construction HQE (Haute Qualité Environnementale),
- le recours à des solutions d'énergies durables (ex : réseau de chaleur collectif, ...).

En complément de l'impact environnemental, toute approche de développement durable intègre également une dimension sociale. La charte prévoit ainsi de valoriser l'offre de services aux salariés des zones d'activités (gardes d'enfants, modes de transport, ...) en vue de renforcer l'attractivité des territoires.

* Le Comité de pilotage était composé de représentants du Conseil régional, du Conseil général, du Comité d'expansion économique, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, de communautés de communes, de la Caisse des dépôts et des consignations et des cabinet DSA Environnement et KATALYSE.

Les aides de la Région

Les communautés de communes, porteuses de projets sur des parcs d'activités, peuvent avoir ainsi recours à des aides du Conseil régional, du Conseil général et de l'État.

La Région va consacrer en 2009 **un budget de 396 420 € pour les études de faisabilité** et quelque **2,38 M € pour les travaux.**

Cette stratégie devrait prochainement s'étendre aux 3 autres départements auvergnats.

⊕
Charte en ligne sur :
www.auvergne.org

AGENDA 21 ACTION 22

“ INCITER LES PORTEURS DE PROJETS À PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ”

LA RÉGION RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans la continuité de la démarche lancée en mars 2009 avec le séminaire régional parrainé par l'écrivain naturaliste Yves Paccalet, ex-bras droit du Commandant Cousteau, la Région a signé fin mai la déclaration "compte à rebours 2010" de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, visant à arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010.

Engagements de la Région

Dans cette perspective, la Région s'engage à :

- **atteindre l'éco conditionnalité totale de ses aides et subventions régionales** en 2010,
- **maintenir l'effort régional** en faveur des Parcs Naturels Régionaux,
- **œuvrer pour la préservation des eaux** de la Loire et de l'Allier dans le cadre de la politique régionale de l'eau,
- **développer le tourisme vert** et respectueux de l'environnement à travers le label "Nattitude",
- augmenter d'ici 2010 l'effort régional en faveur de **l'agriculture biologique** à hauteur d'1,3 M € (1 M € en 2009),
- poursuivre la **mise en œuvre des 37 actions** de l'Agenda 21 régional.

Parallèlement, après la phase de diagnostic réalisée conjointement avec l'État, la Région prépare son plan d'actions en faveur de la biodiversité qui sera présenté à la rentrée 2009.

Comité des Régions d'Europe : présentation du rapport sur la biodiversité

En juin, René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne, a présenté à Bruxelles pour le compte du Comité des Régions d'Europe son rapport "Un nouvel élan pour enrayer la diminution de la biodiversité".

Ce rapport traite d'une part de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité biologique, et d'autre part d'une stratégie de l'Union européenne relative aux espèces envahissantes. Le projet d'avis a été adopté à l'unanimité par le Comité des Régions d'Europe.

Quelques points clés parmi les nombreuses pistes de travail et propositions d'action contenues dans le rapport :

⊕
Rapport en ligne sur : www.auvergne.org

- **généralisation à l'échelle européenne, nationale et locale de l'éco-conditionnalité des subventions et soutiens publics**, et révision de la fiscalité des États membres en faveur des pratiques et investissements qui contribuent à préserver la biodiversité ;
- **renforcement des enveloppes budgétaires européennes** destinées à financer des actions en faveur de la biodiversité ;
- **réalisation d'une trame cohérente de corridors écologiques**, qui ne soient pas interrompus par les aménagements et notamment les grandes infrastructures de transports (autoroutes, voies ferrées), en vue de constituer à terme "une infrastructure verte" à l'échelle européenne ;
- **intégration des impératifs de protection de la biodiversité** à l'ensemble des politiques de l'Union européenne et des États membres, notamment en révisant en profondeur la politique commune de la pêche et la politique agricole commune, en développant une politique pour la forêt et en assurant la cohérence des mesures prises dans le cadre de la stratégie de lutte contre le changement climatique ;



- **adoption d'une stratégie européenne** et d'une Directive spécifique pour répondre à la menace que font peser sur la biodiversité les espèces exotiques invasives ;
- **sensibilisation du public sur les enjeux et les outils de protection de la biodiversité** via des campagnes de communication des pouvoirs publics et des programmes d'éducation scolaire et de formation ;
- **développement d'une nouvelle approche de la biodiversité** associant la démarche éthique et la valorisation des services rendus par les écosystèmes pour que le monde économique prenne en compte efficacement la biodiversité ;
- élaboration d'indicateurs pertinents et cohérents à l'échelle européenne pour permettre la **surveillance de l'évolution de la diversité biologique** et la mise en œuvre des critères relatifs à l'éco-conditionnalité des aides ;
- mise en place d'un **Observatoire de la Biodiversité** à l'échelle européenne.

AGENDA 21 ACTION 10
“ ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ”



LE BIO AU COEUR DES POLITIQUES AGRICOLES RÉGIONALES

Assises territoriales

Doubler le budget régional consacré à l'agriculture biologique. (...) Des menus bio seront servis dans les cantines des lycées auvergnats pour sensibiliser les jeunes.

Engagement n°25



Depuis 1999, la demande en produits bio croît chaque année fortement : en moyenne + 10 % par an.

L'Auvergne compte 503 agriculteurs biologiques, ce qui représente 25 000 hectares, soit 1,8 % de la Surface Agricole Utile régionale. Mais la production locale et nationale ne suffit pas à combler la demande. Miser sur l'agriculture biologique est donc une réponse, certes partielle, mais pérenne aux problèmes des exploitants agricoles auvergnats puisque ce mode de culture assure à la fois des débouchés en progression et une rémunération supérieure grâce aux prix de vente et aux circuits courts de distribution.

Des moyens à la hauteur de l'enjeu

Face à ce constat, la Région s'est engagée à doubler les crédits consacrés au programme "Développement de l'agriculture biologique". Dans les faits ce budget a été plus que triplé entre 2004 et 2007, passant de 200 000 € à 650 000 €, pour atteindre plus d'1 M € en 2009 !

Par ailleurs la Région a lancé le Plan Bio 2008-2010, en cohérence avec les objectifs de son Agenda 21.

Premiers résultats du Plan Bio 2008-2010

→ Axe 1 - Soutien à la production

L'aide régionale "Bonus Bio", instaurée en 2008 et destinée à dynamiser les exploitations biologiques existantes, a déjà bénéficié aux tiers des producteurs bio d'Auvergne. En 2009, la Région a triplé le plafond de l'aide annuelle, passant de 1000 € à 3000 € par exploitation.

→ Axe 2 - Développement des repas bio dans les lycées

Le nombre de repas biologiques et de lycées impliqués sont en constante augmentation passant de 1 717 repas dans 4 lycées en 2005 à 12 884 repas dans 25 lycées en 2008.

En 2008 la Région a augmenté de 0,80 € à 1 €/ repas bio l'aide versée aux lycées. Elle a également mis en place des actions de formation théorique et pratique à destination des cuisiniers et des gestionnaires, auxquelles ont participé 49 lycées.

→ Axe 3 - Développement de la distribution

Lancé en 2007, l'appel à projets "Objectif Bio", visant à soutenir les actions de structuration de filière et la conception de produits innovants, est reconduit en 2009 pour la 3^e année consécutive.

→ Axe 4 - Promotion

En 2008 la Région a soutenu globalement à hauteur de près de 80 000 € les actions de communication menées par l'Interprofession Auvergne Biologique et deux projets portés par le Pôle Scientifique Agriculture Biologique Massif Central.

Le saviez-vous ?

- 44 % de Français ont consommé au moins une fois par mois un produit bio,
- 74 % des consommateurs de produits bio déclarent vouloir maintenir voire augmenter (22 %) leur consommation de produits bio,
- 76 % des sondés estiment que le bio est une solution d'avenir face aux problèmes environnementaux.

(Source : enquête agence Bio - octobre 2008)

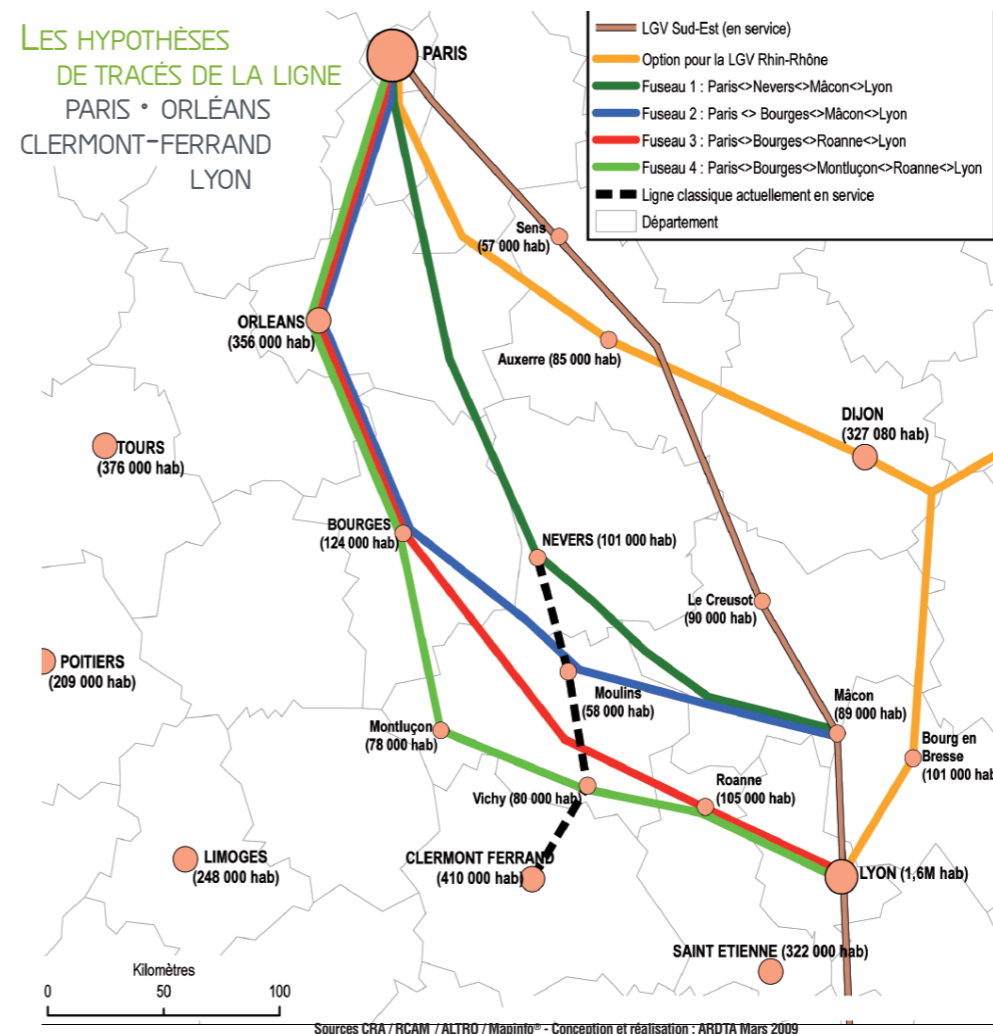


TRANSPORTS

La pétition en faveur du TGV en Auvergne toujours en ligne sur : www.faisonsbougerleslignes.com

TGV : à l'heure du tracé !

La mobilisation massive de plus de 87 000 Auvergnats a déjà permis une avancée décisive sur le projet TGV. Dans quelques semaines débutera l'étude opérationnelle sur les différentes hypothèses de tracé. Cette étude pour la Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon est financée à 33 % par l'État, 33 % par Réseau Ferré de France (RFF) et 33 % par les 5 régions impactées (Auvergne, Bourgogne, Centre, Île-de-France et Rhône-Alpes). Elle a pour objectif d'évaluer différentes options de tracé en termes d'impacts environnementaux, de contraintes techniques ferroviaires, de fréquentations de voyageurs, de gains potentiels de mobilité, et de développement des territoires.



Si les résultats de cette étude ne seront connus qu'en 2011, dès aujourd'hui la Région et les collectivités locales œuvrent conjointement pour que cette ligne à grande vitesse, en plus d'assurer une liaison Clermont-Ferrand / Paris en 2 heures, permette une relation Clermont-Ferrand / Lyon en 1 heure et amorce ainsi une transversalité est-ouest entre l'arc atlantique et le couloir rhodanien via le Massif Central. Parmi toutes les options de tracé qui existent, la Région entend défendre, le moment venu, celle qui irrigue le mieux l'Auvergne, Clermont-Ferrand sa capitale, et favorise un développement équilibré de son territoire, avec notamment une desserte optimisée de Montluçon et Vichy, respectivement 2^e et 3^e agglomérations auvergnates. Cette option est soutenue par de nombreux élus de tous horizons, des représentants des milieux économiques, au sein d'ALTRO (Association Logistique TRansport Ouest), porteuse du projet Transline.

Le bilan des Assises sur : www.auvergnemobile.fr

Assises 2009 : les citoyens ont pris la parole

Dans le prolongement des "Assises Territoriales", la Région a convié les Auvergnats à un nouvel exercice de démocratie participative sur le thème des transports et de la mobilité.

Comme l'a attesté en 2008 la mobilisation autour de la pétition en faveur du TGV, les transports sont au cœur des préoccupations des Auvergnats. Les transports sont un domaine de compétences majeur de la Région : TER, aéroport, modernisation des voies ferrées dans le cadre du Plan rail Auvergne, tarifs spécifiques en faveur des jeunes, des chômeurs et des plus démunis... Pour penser ces transports de demain en adéquation avec les besoins des Auvergnats, la Région a donc donné la parole aux citoyens pendant plus d'un mois à l'occasion des Assises des Transports et de la Mobilité. Le terme "mobilité" était proposé au sens le plus large : liaisons routières, ferroviaires, aériennes, TGV, covoiturage, transports à la demande, vélo, télétravail... Les Assises ont pris fin mercredi 24 juin à la Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand avec le rendu des témoignages des citoyens recueillis depuis le 27 mai, par courrier, par internet sur le site www.auvergnemobile.fr ou par vidéo grâce aux interviews de l'équipe "Auvergne TV mobile" partie sillonner 26 villes de la région à la rencontre des Auvergnats.

Bilan Assises

En un mois, plus de 1 000 Auvergnats ont participé sous des formes diverses (témoignages vidéo, contributions en ligne, courriers, participation au débat du 24 juin à la Grande Halle d'Auvergne) à la réflexion initiée par la Région sur la question des Transports.

Après une première synthèse formulée en direct lors de la réunion du 24 juin (toujours visible sur www.auvergnemobile.fr), un bilan sera mis en ligne avant le 15 juillet sur le site de la Région :

www.auvergne.org

OUVERTURE

Chaire régionale d'excellence : accueil d'un chercheur de l'université de Sydney

Le laboratoire d'informatique de l'Université Blaise Pascal vient d'accueillir le Professeur Boualem Benatallah, chercheur de renommée internationale et spécialiste du web.

C'est le 1^{er} projet soutenu par la Région, à hauteur de 220 000 €, dans le cadre de son programme de financement de chaires de recherche d'excellence, destiné à attirer en Auvergne chaque année des chercheurs étrangers confirmés. Un exemple parmi d'autres de l'engagement significatif de la Région en faveur de la recherche. À ce jour, la Région soutient en effet plus de 80 jeunes chercheurs à travers différentes allocations et consacre en 2009 un **budget total de 4,8 M € à la recherche.**

FORMATION

IRISUP : le supérieur par la voie de l'apprentissage

Le CFA (Centre de Formation des Apprentis) IRISUP fédère au sein d'un même organisme 24 formations supérieures par la voie de l'apprentissage dans les domaines de l'industrie, du commerce, du management ou encore de la comptabilité et des finances.

Parmi les établissements de formation figurant dans cette structure pédagogique : l'École Supérieure de Commerce (ESC) de Clermont-Ferrand ou l'Institut Européen de la Qualité Totale (IEQT) à Vichy.

Au 1^{er} février 2009, IRISUP comptait 616 étudiants/apprentis préparant des diplômes post bac, des licences professionnelles (BAC+3) ou des masters professionnels (BAC+5). Le taux de réussite aux examens était de plus de 90 % en 2007/2008.

IRISUP, en partenariat avec 453 entreprises, bénéficie d'un **financement annuel de la Région par apprenti.** En 2009 cette dotation prévisionnelle s'élève à **334 000 €.**

En dispensant des formations supérieures calées sur une véritable première expérience professionnelle, IRISUP contribue à assurer une **meilleure cohésion formation/emploi.**

Quelques chiffres

Europavox (27 au 31 mai) :
20 000 Festivaliers

Domaine royal de Randon (réouverture le 30 mai) :
1 200 visiteurs dès le 1^{er} weekend

Buzz Auvergne : des vidéos vues **70 000** fois, des dizaines de blogs...
⊕ en savoir plus sur le 1^{er} réseau social régional : www.auvergne.com

NUMÉRIQUE

regionauvergne.biz : le portail web des aides aux entreprises

Création, recrutement, export, transmission, ... représentent des moments forts de la vie d'une entreprise. À chacune de ces étapes, les acteurs publics et parapublics peuvent la soutenir. Mais pour un chef d'entreprise la question est de savoir comment trouver la bonne information et le bon interlocuteur au bon moment.



Face à ce besoin légitime de visibilité et de simplification, l'ensemble des acteurs de l'aide aux entreprises en Auvergne se mobilise et se fédère pour offrir aux porteurs de projets et aux chefs d'entreprise une vision simplifiée et complète des soutiens auxquels ils peuvent prétendre à travers le portail :

www.regionauvergne.biz

C'est une base de connaissances mutualisées et mises à jour par les contributeurs nationaux, les collectivités locales, les organismes consulaires et les réseaux dédiés.

Plus de 500 fiches pratiques, plus de 400 ressources utiles (liens, pièces jointes), plus de 650 questions-réponses sont ainsi présentées autour des 10 grands thèmes de la vie des entreprises : création/reprise, développement, innovation, international, ressources humaines, formation, gestion, relations commerciales, transmission, environnement.

Le portail propose également un annuaire qualifié des acteurs économiques locaux, un moteur de recherche performant pour faciliter les recherches thématiques sur une aide ou un intervenant précis, et une rubrique sur l'actualité économique de la région (nouveau dispositif, partage d'expériences de chefs d'entreprises, ...).

Véritable **outil de référencement de l'ensemble des aides financières et des dispositifs d'accompagnement**, nationaux et locaux, quel que soit l'organisme qui les propose, regionauvergne.biz est développé grâce au dispositif "Appui entreprises" d'Oséo, établissement public chargé de financer et d'accompagner les PME. Le portail regionauvergne.biz est copiloté par la Région, l'État et la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne.



Rendez-vous

- **Ramdam à Randon :**
Grande fête du 14 juillet - de 14h à minuit entrée gratuite
- Après-midi : 40 compagnies régionales, 200 artistes (théâtre, danse, musique, cirque, arts plastiques)
- Soirée : pique-nique, concert, bal, feux d'artifices

Pour en savoir **+**
www.auvergne.eu